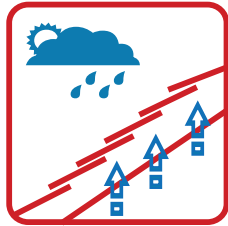




**+ de 55 ans d'expérience  
dans le domaine de la toiture !**

VENTILATION – RACCORDEMENT – ÉTANCHÉITÉ AIR, VENT, PLUIE  
SÉCURITÉ – PASSAGE DE TOIT

*Profitez de la qualité supérieure & de l'expertise MAGE<sup>®</sup>*



**ÉTANCHÉITÉ AIR, VENT, PLUIE**



-> ÉCRANS SOUPLES DE SOUS-TOITURE



## AIRTEX® R2

### AIRTEX® R2 SK AVEC BANDE ADHÉSIVE INTÉGRÉE

Écran souple de sous-toiture hautement perméable à la vapeur d'eau, spécialement adapté pour l'isolation thermique en sous-toiture sur des toits en pente ventilés.

Étanche à l'eau, il protège aussi la sous-toiture des dégradations en cas de pénétration inattendue d'eau ou de neige.

Il peut être utilisé en construction neuve ou en rénovation ainsi que pour des travaux de couvertures en petits éléments conformes au DTU de la série 40.

Idéal également comme pare-pluie vertical dans le cadre des constructions à ossature bois : DTU 31.2 et 41.2

#### Avantages :

- Haute perméabilité à la vapeur d'eau
- Protection de l'isolation thermique contre l'humidité
- Haute résistance mécanique
- Entraxe de pose de 60 cm (classement T<sub>R2</sub>)
- Pose au contact direct de l'isolant ou du voligeage en bois



Certificat QB 17-010 du 08/04/2019  
E<sub>1</sub> - Sd<sub>1</sub> - T<sub>R2</sub>



Valeur Sd  
ca. 0,02 m



Masse surfacique  
ca. 143 g /m<sup>2</sup>



Résistance à la  
pénétration de l'eau  
E<sub>1</sub>



Réaction au feu  
Classe E



Résistance à la  
déchirure au clou  
190 N / 200 N

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
17710011AT00 - Airtex® R2	50 x 1,50 m	75 m <sup>2</sup>	1.800 m <sup>2</sup>
17710012AT00 - Airtex® R2 SK	50 x 1,50 m	75 m <sup>2</sup>	1.800 m <sup>2</sup>

## AIRTEX® R3

### AIRTEX® R3 SK AVEC BANDE ADHÉSIVE INTÉGRÉE

Écran souple de sous-toiture hautement perméable à la vapeur d'eau, spécialement adapté pour l'isolation thermique en sous-toiture sur des toits en pente ventilés.

Étanche à l'eau, il protège aussi la sous-toiture des dégradations en cas de pénétration inattendue d'eau ou de neige.

Il peut être utilisé en construction neuve ou en rénovation ainsi que pour des travaux de couvertures en petits éléments conformes au DTU de la série 40.

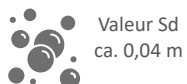
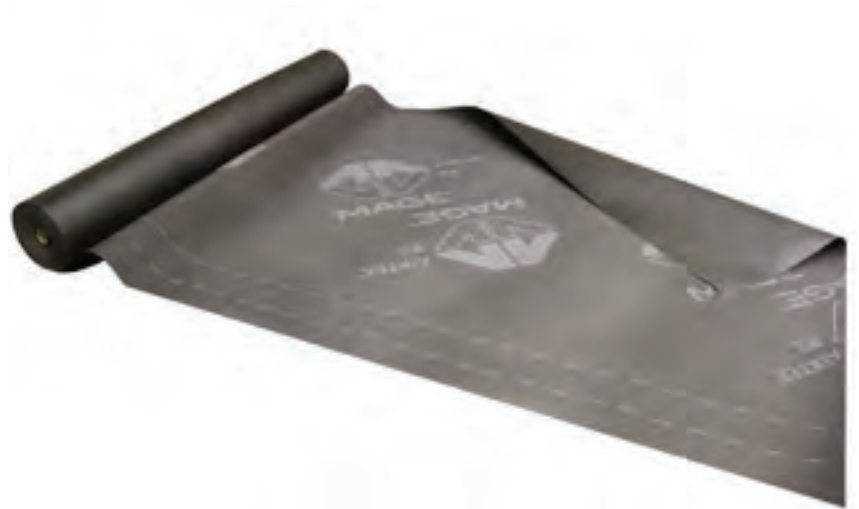
Idéal également comme pare-pluie vertical dans le cadre des constructions à ossature bois : DTU 31.2 et 41.2

#### Avantages :

- Haute perméabilité à la vapeur d'eau
- Protection de l'isolation thermique contre l'humidité
- Haute résistance mécanique
- Entraxe de pose de 90 cm (classement T<sub>R3</sub>)
- Pose au contact direct de l'isolant ou du voligeage en bois



Certificat QB 17-011 du 08/04/2019  
E<sub>1</sub> - Sd<sub>1</sub> - T<sub>R3</sub>



Valeur Sd  
ca. 0,04 m



Masse surfacique  
ca. 180 g /m<sup>2</sup>



Résistance à la  
pénétration de l'eau  
E<sub>1</sub>



Réaction au feu  
Classe E



Résistance à la  
déchirure au clou  
280 N / 300 N

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
17710013AT00 - Airtex® R3	50 x 1,50 m	75 m <sup>2</sup>	2.250 m <sup>2</sup>
17710009AT00 - Airtex® R3 SK	50 x 1,50 m	75 m <sup>2</sup>	2.250 m <sup>2</sup>

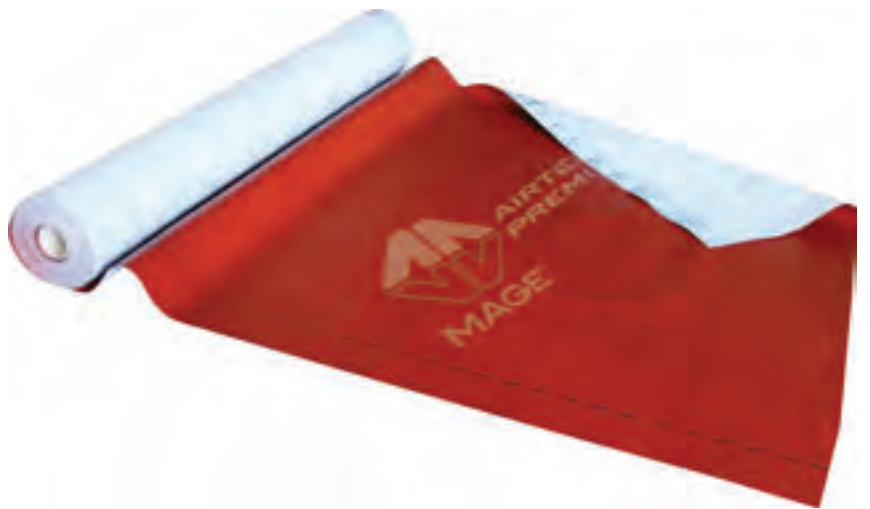
## AIRTEX® PREMIUM DSK AVEC DOUBLE BANDE ADHÉSIVE INTÉGRÉE

Écran souple de sous-toiture perméable à la vapeur d'eau et hautement résistant à la déchirure, spécialement adapté pour le sarking (coffrage) et pour une couverture en ardoises.

Complexe non-tissé en PET avec un revêtement TPU monolithique qui offre d'excellentes caractéristiques d'application et qui assure une protection thermique.

### Avantages :

- Bonne perméabilité à la vapeur d'eau
- Extrêmement résistant à la déchirure
- Antidérapant
- Pose sur voligeage en bois
- Spécialement adapté pour le sarking et couverture en ardoises



Valeur Sd  
ca. 0,15 m



Masse surfacique  
ca. 220 g /m<sup>2</sup>



Résistance à la  
pénétration de l'eau  
E<sub>1</sub>



Réaction au feu  
Classe E



Résistance à la  
déchirure au clou  
200 N / 200 N

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
17710049RBMG	50 x 1,50 m	75 m <sup>2</sup>	1.500 m <sup>2</sup>

## AIRTEX® MÉTAL TL 5 DSK AVEC DOUBLE ADHÉSIVE INTÉGRÉE

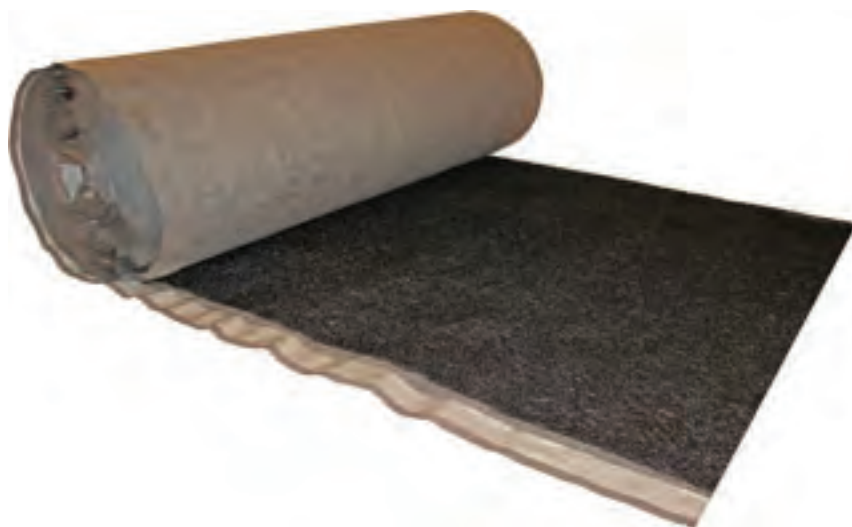
Membrane respirante idéale pour tous les revêtements métalliques communs, comme par exemple : le titane, le zinc, le cuivre, l'aluminium, l'acier inoxydable et l'acier galvanisé.

Le tapis de drainage en fibres mono-filaments crée une circulation permanente de l'air entre la membrane et le revêtement métallique.

Prête à l'emploi, sa pose se fait à froid. Grâce à la double bande adhésive, les lacs sont fermés hermétiquement de suite après l'application. De cette façon, la structure est également protégée jusqu'à la mise en place du revêtement métallique.

### Avantages :

- Protection contre l'accumulation d'humidité et contre la corrosion
- Atténuation phonique des pluies et grêles
- Circulation permanente de l'air grâce au tapis de drainage en fibres mono-filaments
- Aucun contact entre la membrane et le revêtement métallique



Valeur Sd  
ca. 0,02 m



Masse surfacique  
ca. 500 g /m<sup>2</sup>



Résistance à la  
pénétration de l'eau  
E<sub>1</sub>



Réaction au feu  
Classe E



Résistance à la  
déchirure au clou  
165 N / 190 N

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
17710047AT00	25 x 1,50 m	37,5 m <sup>2</sup>	225 m <sup>2</sup>

-> PARES-PLUIE





## AIRTEX® R2

Pare-pluie respirant destiné aux revêtements extérieurs en bois (DTU 41.2) et aux constructions à ossature en bois (DTU 31.2) pour une application en bardage fermé.

Sa mise en œuvre derrière un bardage se fait à sec avec ou sans espace de ventilation, sur support continu ou discontinu, avec un chevauchement de 15 cm tant à l'horizontale qu'à la verticale.

Sa valeur Sd 0,02 m en fait un pare-pluie hautement perméable à la vapeur d'eau ; il peut donc être posé directement au contact de l'isolant thermique mais aussi sur un panneau en OSB ou en métal.

### Avantages :

- Hautement perméable à la vapeur d'eau pour une protection optimale de l'isolant thermique
- Pose rapide à sec derrière un bardage avec ou sans espace de ventilation, sur support continu ou discontinu
- Conforme au DTU 31.2 (sd = 0,02 m) – constructions à ossature en bois et au DTU 41.2 – revêtements extérieurs en bois
- Certifié QB



Valeur Sd  
ca. 0,02 m



Masse surfacique  
ca. 143 g /m<sup>2</sup>



Résistance à la  
pénétration de l'eau  
E



Réaction au feu  
Classe E



Résistance à la  
déchirure au clou  
190 N / 200 N

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
17710011AT00	50 x 1,50 m	75 m <sup>2</sup>	1.800 m <sup>2</sup>

## AIRTEX® FAÇAWALL XL

Pare-pluie respirant destiné aux revêtements extérieurs en bois (DTU 41.2) et aux constructions à ossature en bois (DTU 31.2) pour une application en bardage fermé.

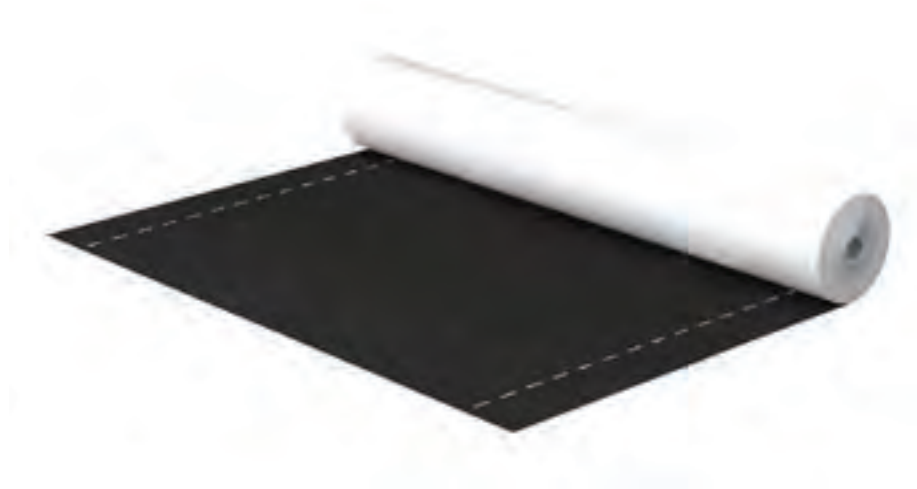
Sa mise en œuvre derrière un bardage se fait à sec avec ou sans espace de ventilation, sur support continu ou discontinu, avec un chevauchement de 15 cm tant à l'horizontale qu'à la verticale.

Sa valeur Sd 0,02 m en fait un pare-pluie hautement perméable à la vapeur d'eau ; il peut donc être posé directement au contact de l'isolant thermique mais aussi sur un panneau en OSB ou en métal.

### Avantages :

- Hautement perméable à la vapeur d'eau pour une protection optimale de l'isolant thermique
- Pose rapide à sec derrière un bardage avec ou sans espace de ventilation, sur support continu ou discontinu
- Conforme au DTU 31.2 (sd = 0,02 m) – constructions à ossature en bois et au DTU 41.2 – revêtements extérieurs en bois
- Certifié CE

CE



Valeur Sd  
ca. 0,02 m



Masse surfacique  
ca. 115 g /m<sup>2</sup>



Résistance à la  
pénétration de l'eau  
E



Réaction au feu  
Classe E



Résistance à la déchirure  
au clou  
140 N / 160 N

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
17710048ATMF	50 x 3,00 m	150 m <sup>2</sup>	3.000 m <sup>2</sup>

## AIRTEX® FAÇATOP DSK AVEC DOUBLE BANDE ADHÉSIVE INTÉGRÉE

Pare-pluie respirant hautement résistant aux UV, destiné aux façades verticales en bois (DTU 41.2) et aux maisons ossature-bois (DTU 31.2) pour une application sous bardage ajouré.

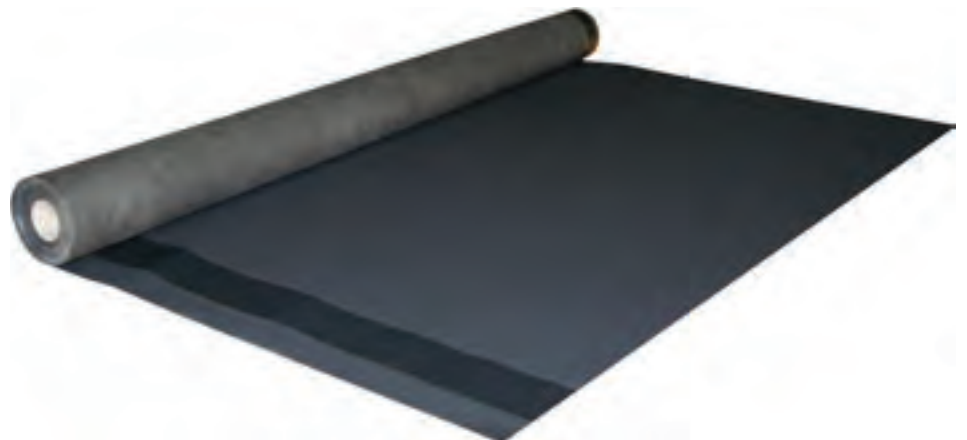
Sa mise en œuvre sous bardage ajouré n'est possible que si l'espacement entre les lames est de maximum 50 mm (surface totale ouverte  $\leq 40\%$  max).

Avec un chevauchement de 15cm tant à l'horizontale qu'à la verticale.

Sa valeur Sd 0,02 m en fait un pare-pluie hautement perméable à la vapeur d'eau ; il peut donc être posé directement au contact de l'isolant thermique mais aussi sur un panneau en OSB ou en métal.

### Avantages :

- Hautement perméable à la vapeur d'eau pour une protection optimale de l'isolant thermique
- Pose rapide à sec derrière un bardage avec ou sans espace de ventilation, sur support continu ou discontinu
- Conforme au DTU 31.2 (sd = 0,02 m) – constructions à ossature en bois et au DTU 41.2 – revêtements extérieurs en bois
- Double bande adhésive intégrée



Valeur Sd  
ca. 0,02 m



Masse surfacique  
ca. 270 g /m<sup>2</sup>



Résistance à la  
pénétration de l'eau  
E



Réaction au feu  
Classe E



Résistance à la  
déchirure au clou  
130 N / 140 N

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
17710056SW00	50 x 1,50 m	75 m <sup>2</sup>	1.500 m <sup>2</sup>

-> PARES-VAPEUR



## AIRTEX® DB DUO DSK AVEC DOUBLE BANDE ADHÉSIVE INTÉGRÉE

Pare-vapeur doté d'une résistance variable à la diffusion de la vapeur d'eau qui s'adapte à l'humidité environnante.

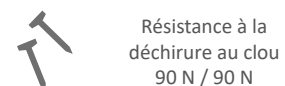
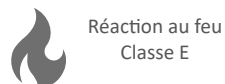
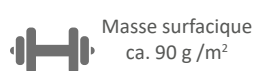
Sa valeur Sd diminue lorsque l'humidité relative dans l'air est élevée ; il devient donc plus perméable à la vapeur. A contrario, sa valeur Sd augmente dès que l'humidité relative dans l'air baisse ; il devient alors plus étanche.

La mise en œuvre se fait de l'intérieur ou de l'extérieur en cas de rénovation en enveloppant les chevrons.

### Avantages :

- Variable Sd intelligente
- Facilité de découpe et d'installation grâce au quadrillage imprimé
- Double bande adhésive intégrée
- Certifié CE

CE



Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
17813014WE00	50 x 1,50 m	75 m <sup>2</sup>	1.500 m <sup>2</sup>

## AIRTEX® DB 20

Pare-vapeur en voile PP non tissé, dont la mise en œuvre sous rampants isolés est imposée par le CPT 3560.

Il répond parfaitement aux exigences pour les toitures isolées dans le cadre de constructions traditionnelles ou à ossature en bois.

De par sa valeur Sd 20 m, il convient spécialement aux murs et planchers dans le cadre de constructions à ossature en bois – conforme au DTU 31.2 relatif à la perméabilité à la vapeur d’eau.

### Avantages :

- Excellente perméabilité
- Bonne résistance au déchirement
- Haute stabilité
- Mise en œuvre sous rampants isolés – CPT 3560 et sous murs et planchers – DTU 31.2



Valeur Sd  
ca. 20 m



Masse surfacique  
ca. 110 g /m<sup>2</sup>



Réaction au feu  
Classe E



Résistance à la  
déchirure au clou  
140 N / 160 N

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
17813012WE00	50 x 1,50 m	75 m <sup>2</sup>	1.500 m <sup>2</sup>

## AIRTEX® DB 20 XL

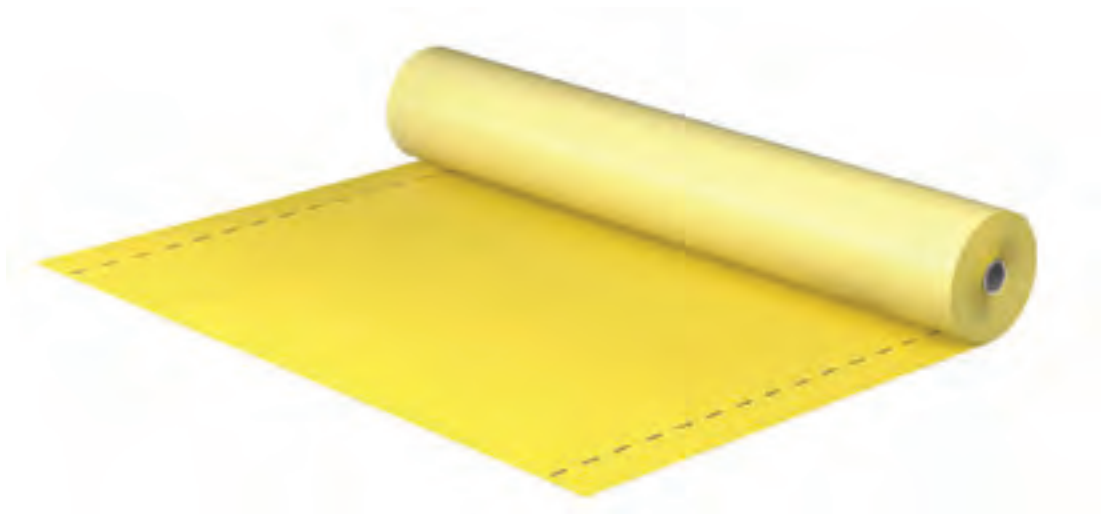
Pare-vapeur translucide polypropylène/polyoléfine, dont la mise en oeuvre sous rampants isolés est imposée par le CPT 3560.

Il répond parfaitement aux exigences pour les toitures isolées dans le cadre de constructions traditionnelles ou à ossature en bois.

De par sa valeur Sd 20 m, il convient spécialement aux murs et planchers dans le cadre de constructions à ossature en bois – conforme au DTU 31.2 relatif à la perméabilité à la vapeur d'eau.

### Avantages :

- Excellente perméabilité
- Bonne résistance au déchirement
- Translucide pour une facilité de mise oeuvre
- Mise en oeuvre sous rampants isolés – CPT 3560 et sous murs et planchers – DTU 31.2
- Certifié CE



Valeur Sd  
ca. 20 m



Masse surfacique  
ca. 100 g/m<sup>2</sup>



Réaction au feu  
Classe E



Résistance à la  
déchirure au clou  
120 N / 160 N

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
17813015GEMF	50 x 3,00 m	150 m <sup>2</sup>	3.000 m <sup>2</sup>





-> ADHÉSIFS, COLLES & MASTICS



## Airtex<sup>®</sup> PP

Bande adhésive simple face universelle avec grille de renfort intégrée  
 Utilisation intérieure et extérieure  
 Mise en œuvre sur écran souple de sous-toiture, pare-pluie et pare-vapeur  
 Coloris : Vert



Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19512035GNMG	60 mm x 25 m	10 rlx	480 rlx
19512036GNMG	120 mm x 25 m	2 rlx	280 rlx

## Airtex<sup>®</sup> UV EXTRA

Bande adhésive simple face universelle résistante aux UV  
 Utilisation intérieure et extérieure  
 Mise en œuvre sur écran souple de sous-toiture, pare-pluie et pare-vapeur  
 Coloris : Noir



Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19512033SW02	60 mm x 25 m	10 rlx	360 rlx



### Airtex® FAÇATAPE TOP

Bande adhésive pour la jonction des lés du pare-pluie résistant aux UV - Airtex® FACATOP DSK  
 Complexe en polyéthylène téréphtalate revêtu d'une enduction d'acrylate  
 Epaisseur : 0,8 mm  
 Coloris : Noir

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19512029SW01	70 mm x 25 m	2 rlx	-
19512031SW00	130 mm x 25 m	2 rlx	-



### Airtex® HD

Bande adhésive simple face spéciale rénovation et connexion pour panneaux flottants type OSB ou panneaux bois sur le toit  
 Utilisation extérieure, exposition UV non prolongée  
 Coloris : Blanc

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19512004WE00	55 mm x 50 m	8 rlx	240 rlx

## Airtex® CONNECT

Bande adhésive double face sans solvants  
 Utilisation intérieure et extérieure, exposition UV non prolongée  
 Mise en œuvre sur des surfaces telles que les isolants mousses, les membranes PP et PE et jusqu'aux matériaux très texturés  
 Coloris : Transparent



Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19512007OC00	20 mm x 25 m	10 rlx	480 rlx

## Airtex® SP

Bande adhésive simple face – déchirable à la main  
 Utilisation intérieure  
 Mise en œuvre sur pare-vapeur ou jointure panneaux bois  
 Coloris : Jaune



Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19512034GEMG	60 mm x 40 m	10 rlx	360 rlx



### Airtex® BUTYLPRIMER

Butyle liquide appliqué par pulvérisation  
 Mise en œuvre comme pré-traitement optimal sur des matériaux poreux ou rugueux pour une meilleure adhérence d'un butyle, d'une colle acrylate, de caoutchouc et de bitume  
 Coloris : Jaunâtre

**Pré-traitement optimal**

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19512003TR00	500 ml	1 pce	-



### Airtex® DM

Colle expansive pour étancher la pénétration des clous et/ou agrafes sous les contre-lattes  
 Mise en œuvre sur des surfaces lisses ou poreuses  
 Dosage et application facile grâce à la buse  
 Coloris : Beige

**colle expansive – étanchéité  
 clous/agraves**

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19512051GR00	1.000 g	10 pcs	-

## Airtex® LDK

Agent d'étanchéité adhésif sous forme de pâte  
 Sans solvants  
 Utilisation intérieure  
 Mise en œuvre sur le pare-vapeur ou sur le matériau  
 de construction  
 Coloris : Bleu clair



Agent d'étanchéité

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19512050HB01	310 ml	12 pcs	-

## SOUDAFALT

Joint d'étanchéité à base de bitume élastomère  
 Élasticité permanente  
 Très bonne adhérence sans pré-traitement  
 Coloris : Noir



Joint d'étanchéité – bitume  
 élastomère

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19511001SWMG	310 ml	15 pcs	-



**mastic-colle / étanche à l'air**

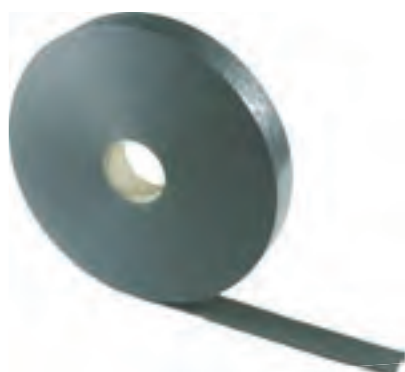
### TEROSTAT MS 939

Mastic-colle exempt de solvants, d'isocyanates, de silicone et de PVC

Utilisation intérieure et extérieure

Mise en œuvre sur divers supports lisses, rugueux, secs, humides / étanche à l'air, parfait raccord pour pare-vapeur  
Coloris : Gris

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19511003GR00	290 ml	12 pcs	-



**bande adhésive expansive -  
étanchéité clous/agrafes**

### Airtex® NDB

Bande adhésive expansive pour étancher la pénétration des clous et/ou agrafes sous les contre-lattes

Mise en œuvre sur des surfaces inégales ou irrégulières  
Protection contre les intempéries grâce à la compression  
Coloris : Gris anthracite

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19512010AT00	50 mm x 30 m	18 rlx	-
19512043AT00	60 mm x 30 m	16 rlx	-

## Airtex® COMBAND 09, 15, 20

Joint d'étanchéité pour la menuiserie  
 Élasticité permanente avec une absorption élevée  
 du mouvement de la structure  
 Perméable à la vapeur d'eau / Classement feu : B2  
 Isolation acoustique et thermique  
 Largeur : 20 mm  
 Coloris : Gris anthracite



Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
P4118040SW00	4-9 mm x 8 m	15 rlx	-
P4118050SW00	6-15 mm x 4,3 m	15 rlx	-
P4118060SW00	9-20 mm x 3,3 m	15 rlx	-

## Airtex® COMBAND 100

Joint d'étanchéité pour la menuiserie  
 Élasticité permanente avec une absorption élevée  
 du mouvement de la structure  
 Perméable à la vapeur d'eau  
 Isolation acoustique et thermique  
 Coloris : Gris anthracite



Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
P4118010SW01	2-10 mm x 12,5 m largeur : 10 mm	30 rlx	-
P4118020SW01	3-15 mm x 10 m largeur : 15 mm	20 rlx	-
P4118030SW01	4-20 mm x 8 m largeur : 20 mm	15 rlx	-





### Airtex® LDM

Brassard autocollant intérieur  
 Raccord étanche à l'air pour conduit de ventilation,  
 flexible, VMC  
 Utilisation universelle pour des diamètres DN100 à DN125  
 Coloris : Rouge/gris

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19512057GR00	avec trou - 300 x 300 mm	10 pcs	-



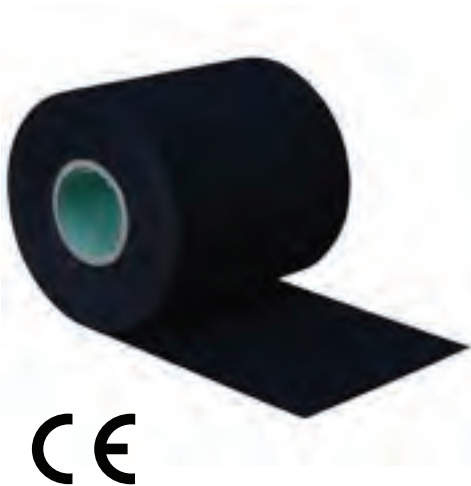
### Airtex® RDM

Brassard autocollant extérieur + option de soudage  
 à chaud avec une membrane revêtue d'un TPU  
 Raccord étanche à l'air et à la pluie pour tuyau de ventilation  
 Utilisation universelle pour des diamètres DN100 à DN125  
 Coloris : Rouge/gris

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19512061GR00	avec trou - 430 x 430 mm	12 pcs	-

-> BANDES EPDM / D'ARASE / À JOINT





CE

### Airtex® EPDM BAND'

Bande de protection et d'étanchéité souple résistante aux UV  
 Protection de l'ossature secondaire en bois ou métallique et meilleur rendu esthétique lors de la mise en place d'un bardage ajouré  
 Conforme au CPT 3316 v2 du CSTB  
 Épaisseur : +/- 0,75 mm  
 Coloris : Noir

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19725060SWMF	60 mm x 25 m	12 rlx	360 rlx
19725080SWMF	80 mm x 25 m	8 rlx	300 rlx
19725100SWMF	100 mm x 25 m	8 rlx	240 rlx
19725120SWMF	120 mm x 25 m	4 rlx	200 rlx
19725150SWMF	150 mm x 25 m	4 rlx	200 rlx



CE

### Airtex® EPDM BAND' AUTOCOLLANTE

Bande de protection et d'étanchéité souple autocollante, résistante aux UV  
 Protection de l'ossature secondaire en bois ou métallique et meilleur rendu esthétique lors de la mise en place d'un bardage ajouré  
 Conforme au CPT 3316 v2 du CSTB  
 Épaisseur : +/- 0,75 mm  
 Coloris : Noir

Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19712080SWMF	80 mm x 25 m	8 rlx	300 rlx
19712100SWMF	100 mm x 25 m	8 rlx	240 rlx
19712120SWMF	120 mm x 25 m	6 rlx	200 rlx
19712150SWMF	150 mm x 25 m	4 rlx	200 rlx

## Airtex® DPC BAND'

Bande d'arase en polyéthylène basse densité (LDPE)  
 Barrière de protection contre les remontées d'humidité venant du sol (remontées capillaires)  
 Conforme au DTU 20.1 – Murs enterrés en maçonnerie de petits éléments  
 Epaisseur : +/- 0,30 mm  
 Coloris : Noir



Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
19610200SW00	200 mm x 50 m	6 rlx	288 rlx
19610250SW00	250 mm x 50 m	4 rlx	192 rlx
19610300SW00	300 mm x 50 m	4 rlx	192 rlx
19610350SW00	350 mm x 50 m	3 rlx	144 rlx
19610500SW00	500 mm x 50 m	2 rlx	96 rlx

## Airtex® PE'STRAP

Bande en PVC souple transparente  
 Etanchéité au droit des joints verticaux ou horizontaux entre les lames de bardage  
 Epaisseur : +/- 0,50 mm  
 Coloris : Transparente



Référence	Dimensions, détails	Emballage (carton/palette)	
15306020TRMF	60 mm x 200 mm	100 pcs	30.400 pcs
15306030TRMF	60 mm x 300 mm	100 pcs	30.400 pcs

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## I. Généralités

a) Les conditions générales de ventes (ci-après nommées CGV) suivantes détaillent les droits et obligations de la société MAGE® France (ci-après nommée vendeur), Eurl au capital de 10.000 € immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro TI 829 407 964 et domiciliée 3, Quai Kléber à Strasbourg, et de son client (ci-après nommé l'acheteur), dans le cadre de la vente des produits (ci-après nommés marchandises) suivants :

Composants de toiture & accessoires pour le bâtiment.

b) Les CGV s'appliquent à toutes les offres, ventes et livraisons du vendeur et aucune modification unilatérale desdites conditions par l'acheteur n'est valable, sauf accord préalable écrit du vendeur. L'acheteur s'engage à retourner les présentes CGV signées et tamponnées à l'occasion de l'ouverture de son compte auprès du vendeur.

c) Les renseignements tels que illustrations, dessins, descriptions, indications de poids et mesures ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent présenter des écarts. Ils restent la propriété du vendeur et ne peuvent être transmis à des tiers qu'avec son accord préalable écrit.

d) Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de l'établissement de l'offre ou de la prise de commande. Ils sont libellés en Euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et, le cas échéant, des frais de transport applicables au jour de la commande.

Le vendeur s'accorde le droit de modifier ses tarifs à l'amiable en cas de variation importante des éléments entrant dans l'établissement du prix. Toutefois, il s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'établissement de l'offre ou de la prise de commande.

e) Le vendeur octroie des remises en fonction du volume d'achat dont les conditions figurent dans la tarification remise à l'acheteur.

## II. Modalités de paiement et Escompte

L'échéance de paiement démarre à la date de facture.

Les règlements sont à effectuer par chèque ou par virement à la société MAGE® France :

- soit sous 45 jours fin de mois

- soit sous 10 jours nets avec 1% d'escompte

(il est à noter que l'escompte ne sera accordé qu'à condition qu'ils n'existent ni impayé antérieur ni retard de paiement)

## III. Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, l'acheteur doit verser au vendeur, une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Depuis le 1er janvier 2015, ce taux est révisé tous les 6 mois (ordonnance n° 2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 €uros due au titre des frais de recouvrement (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Le vendeur se réserve la possibilité de demander un prépaiement ou des garanties préalables à la poursuite des relations d'affaires dans le cas de retards de paiements, d'impayés, de circonstances ou faits laissant supposer une dégradation de la solvabilité de l'acheteur.

## IV. Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la cause «Retard de paiement», l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du vendeur.

## V. Livraison

a) Les produits voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, même en cas d'expédition franco. Le vendeur ne peut être tenu responsable des incidents de transport quels qu'ils soient.

Il appartient à l'acheteur, dès la réception des marchandises, de vérifier l'état, la quantité et la conformité des produits en se référant au bulletin de livraison joint. En cas de marchandises détériorées ou manquantes lors du transport, l'acheteur devra formuler immédiatement toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur par courrier recommandé AR dans les 48h00 suivant la livraison.

b) Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Il court à partir de la date d'envoi de la confirmation de commande.

Si le vendeur a du retard de livraison, l'acheteur a en premier lieu à lui accorder un délai supplémentaire. Tous les faits indépendants de la volonté du vendeur sont considérés comme cas de force majeure selon «Paragraphe II.d» et ont pour conséquence un prolongement du délai.

La responsabilité du vendeur dans le cas de non livraison ou de retard de livraison se limite au montant et à la quantité des marchandises facturées, lesquelles font l'objet de la livraison.

Le vendeur ne peut être tenu pour responsable quant aux éventuelles conséquences liées à la carence de l'exécution de la livraison.

c) S'il a été convenu de livraisons échelonnées sur une période déterminée, il est entendu que le vendeur peut procéder à une répartition à peu près égale de celles-ci. Si la marchandise n'a pas été réceptionnée dans un délai de 2 mois à dater de la commande, l'obligation de livrer du vendeur se trouve alors annulée. Toutefois l'acheteur reste dans l'obligation d'accepter cette marchandise sur demande du vendeur. Le droit du vendeur à indemnité reste également réservé. L'obligation de livraison du vendeur est suspendue jusqu'à paiement d'un montant échu par l'acheteur.

d) Tous les faits indépendants de la volonté du vendeur sont considérés comme cas de force majeure et dégagent la responsabilité du vendeur pour la durée de l'empêchement de l'obligation de livrer. Notamment en cas de grève, de lock-out touchant le vendeur ou un important fournisseur. Mais également les problèmes liés à la circulation, les disfonctionnements non justifiables de la société et la difficulté d'approvisionnement en matières premières, moyens de transport. Des droits d'indemnités pour l'acheteur sont exclus.

e) Les frais de transport sont à la charge du client pour toute commande inférieure à 800 Euros HT. Au-delà, les livraisons sont effectuées en franco de port.

## VI. Garantie des marchandises

Les marchandises livrées sont garanties conformes à la commande de l'acheteur et répondent aux exigences légales et réglementaires.

Néanmoins, après examen par les deux parties, si les marchandises livrées présentent un défaut de fabrication ou de matière entraînant une diminution des qualités annoncées ou leur détérioration pendant la période de Garantie Décennale du fait exclusif du vendeur, il sera procédé alors à la remise en état des marchandises concernées ou à leur remplacement. Si la remise en état ou le remplacement sont insuffisants, l'acheteur pourra alors demander une réduction du prix mais en aucun cas d'autres remises, indemnités ou dommages et intérêts (sont exclus le droit à réparation de dommages survenus à d'autres biens que nos marchandises et résultants d'erreurs lors de la conclusion du contrat, du non respect d'une obligation indiquée sur le contrat ou d'acte illicite non intentionnel).

## VII. Clauses de réserve de propriété

a) Les livraisons sont effectuées uniquement sous réserve de propriété. La marchandise reste la propriété du vendeur jusqu'à la réalisation de toutes les obligations de paiement. Le vendeur est en droit de faire enregistrer au registre la réserve de propriété. Si l'enregistrement nécessite une déclaration écrite de l'acheteur celui-ci est tenu de la fournir.

b) Pour tout comportement contraire au règlement de la part de l'acheteur, en particulier concernant le retard de paiement, le vendeur est en droit de réclamer la marchandise. L'acheteur permet toute mesure nécessaire à la sécurité de la marchandise sous réserve. Les coûts liés au retour de la marchandise sont aux frais de l'acheteur.

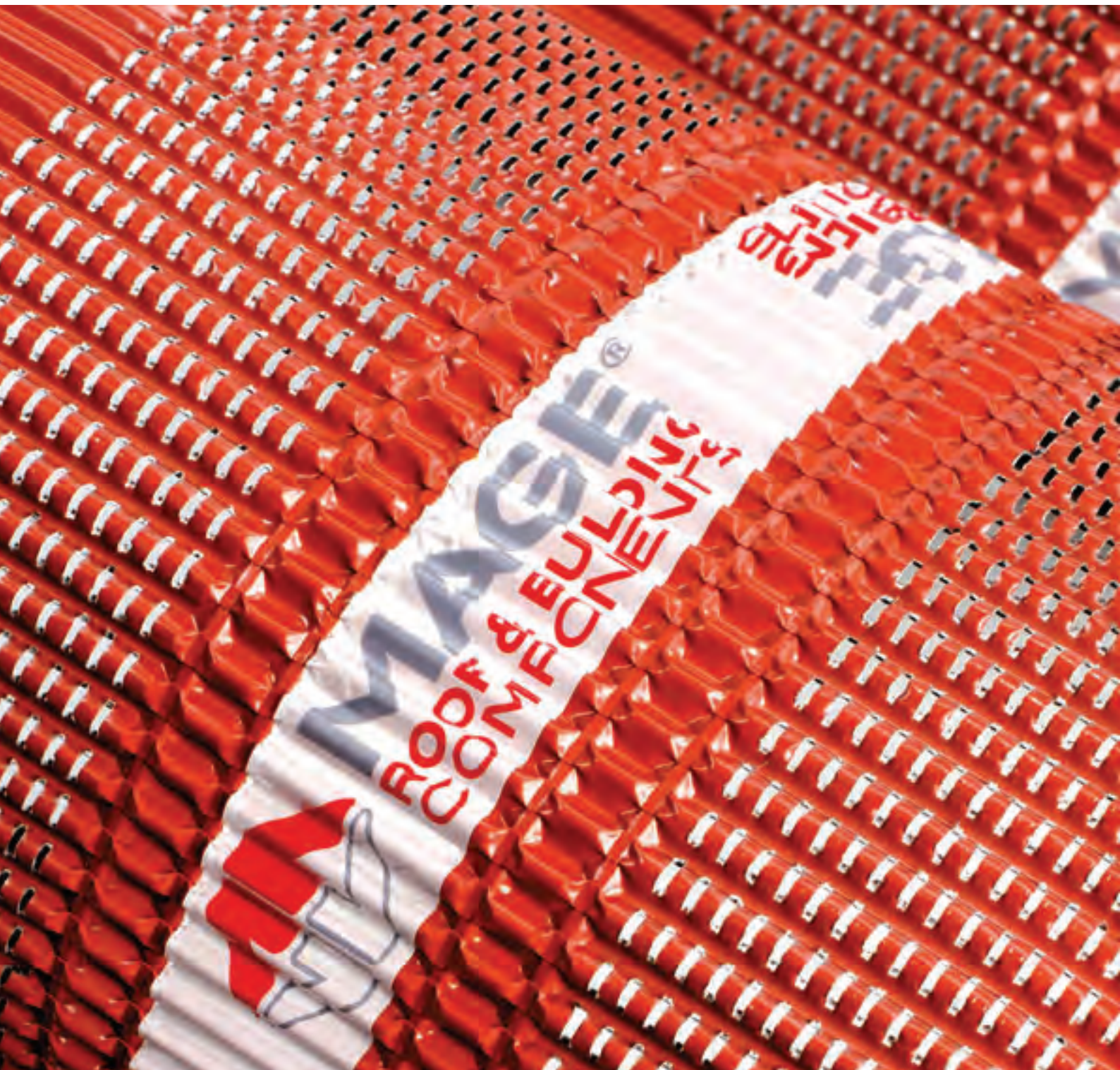
c) L'acheteur n'a pas le droit de mettre en gage ni de transmettre la propriété des marchandises appartenant au vendeur. Le vendeur doit être informé immédiatement par écrit de toute saisie ou autre atteinte portée aux droits de vente par des tiers.

## VIII. Lieu d'exécution de juridiction et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les tribunaux de notre siège social, seuls compétents.

Signature et cachet :  
(Précédé de la mention manuscrite «Lu et Approuvé»)



**MAGE**<sup>®</sup> France

3, Quai Kléber - Tour Sébastopol

67000 Strasbourg

Tél. +33(0)3 88 23 70 97

Fax. +33(0)3 88 23 70 00

Email. [contact@mage-france.fr](mailto:contact@mage-france.fr)